## 6 juin 2015 Université Populaire de Caen

Séminaire : *Penser l'islam Razika Adnani* 

### Quatrième conférence

# La *charia,* des textes coraniques aux livres de Droit

#### I- L'expression : l'islam est un dogme ?

- a- Qu'est ce qu'un dogme?
- b- Qu'est ce que l'islam?
  - L'islam et les deux religions monothéistes précédentes
  - L'islam en tant que religion
    - 1) Les trois principes fondateurs: Dieu, le Prophète, le Coran
      - Des principes dogmatiques (la foi)
    - 2) Les commentaires, la tradition du prophète, les règles juridiques
      - L'attitude comme preuve pratique de la foi : la charia

#### II- La charia fait-elle partie du dogme de l'Islam?

- a- Qu'est ce que la charia?
- b- La charia fait partie du dogme
  - Les lois juridiques sont sacrées car contenues dans les textes
- c- La charia ne fait pas partie du dogme
  - La charia, des règles extraites des textes ; travail de la pensée humaine

#### III- La charia entre les textes et la jurisprudence des oulémas

• Quelques exemples : la polygamie, le vin, l'esclavage...

#### IV- Le relativisme

a-Quel relativisme?

b- Le relativisme en religion

- Une exigence de la raison
- Une exigence de la religion

#### Conclusion

- Le facteur humain fait toute la différence entre la charia inscrite dans les textes coraniques et les lois juridiques inscrites dans les livres de Droit.
- Considérer la charia comme un dogme se contredit avec le dogme
- Se contredire avec la dogme est la plus grave des contradictions pour un croyant

#### **Pour vos lectures**

#### 1) Les ouvrages:

**Leïla Babes et Tarek Oubrou,** *Loi d'Allah, loi des hommes, liberté, égalité et femmes en islam,* éditions Albin Michel, 2002

**Mohamed Ali Ami-Moezzi et Pierre Lory,** *Petite histoire de l'islam,* édition Librio, 2007

Isy Morgensztern, L'aventure monothéiste, éditions La Découverte, 2015

#### 2) Les articles <u>www.journées-philosophiques-alger.com</u>

*Le relativisme, l'autre face du principe de l'unicité*, Razika Adnani, quotidien Liberté, 2011

*Le relativisme : pourquoi est-il contesté ?*, Razika Adnani, quotidien Liberté, 2011

Razika Adnani